



S.MI. DU PAYS DE SAINT-BRIEUC (Siren : 252203542)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Plérin
Arrondissement	Saint-Brieuc
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/09/2002
Date d'effet	12/09/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Loïc CAURET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Eleusis 2, 1, rue Pierre et Marie CURIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22190 PLERIN
Téléphone	02 96 58 08 08
Fax	02 96 58 62 30
Courriel	contact@pays-de-saintbrieuc.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	207 182
Densité moyenne	176,09

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
22	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA) (242200517)	CA
22	CC Centre Armor Puissance 4 (242200574)	CC
22	CC Côte de Penthièvre (242214427)	CC
22	CC du Pays de Moncontour de Bretagne (242200699)	CC
22	CC Lamballe Communauté (242200533)	CC
22	CC Quintin Communauté (242200616)	CC
22	CC Sud-Goëlo (242200848)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Baie de SAINT-BRIEUC</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>Animation-coordination, contractualisation du pays et mise en œuvre de ses opérations structurantes: Le Syndicat Mixte exerce les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif à l'échelle du pays, prévus par la charte de territoire. Le Syndicat Mixte a plus particulièrement vocation à : - Exercer les fonctions de représentation du pays auprès des pouvoirs publics et de négocier et contractualiser en son nom, - Conduire des réflexions et mener des études à l'échelle du pays, - Assurer l'ingénierie des projets de pays ou d'intérêt de pays, - Coordonner la politique de communication et d'animation économique du pays. Pour les opérations présentant un « intérêt de pays », le syndicat et les collectivités ou leurs groupements pourront, selon les circonstances, s'accorder sur la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage, d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, d'une convention de mandat. Cette procédure exceptionnelle ne pourra être engagée qu'à la demande expresse d'une ou plusieurs des collectivités constituantes et décidée à la majorité des trois quarts. Le syndicat collecte les contributions locales et subventions publiques relatives à l'animation et à l'ingénierie du Pays. A ce titre, le syndicat mixte assure le fonctionnement du conseil de développement et contribue notamment à des organismes à vocation de pays. Pour l'exercice de ses missions, le syndicat mixte s'appuie notamment sur les réflexions, propositions et avis du conseil de développement du Pays de SAINT-BRIEUC, outil de concertation de l'ensemble des acteurs du développement du territoire.</i></p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p><i>Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale</i></p>
<p>Développement touristique</p>

- Tourisme

Le syndicat Mixte crée un pays touristique sur le territoire du pays de SAINT-BRIEUC dont les attributions sont celles définies dans la charte régionale des pays touristiques de Bretagne, ses principes étant énumérés dans la délibération du comité syndical du 27 février 2004, Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du pays touristiques du pays de SAINT-BRIEUC.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)